

REPORTERS SANS FRONTIERES

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

47, Rue Vivienne

75002 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

REPORTERS SANS FRONTIERES

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

47, Rue Vivienne

75002 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association REPORTERS SANS FRONTIERES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association REPORTERS SANS FRONTIERES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « Changement de méthode comptable » qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

- d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 5 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 *Jean-Yves Guyard*

Jean-Yves GUYARD



Etats Financiers



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	67 832	37 803	30 029	31 322
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 192 500	1 781 297	411 203	520 828
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	849 755	641 690	208 065	171 142
Immobilisations corporelles en cours	199 070		199 070	11 140
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	42 015		42 015	42 015
Autres immobilisations financières	6 850		6 850	3 090
Total I	3 358 021	2 460 790	897 231	779 537
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	198 477	198 477		
Marchandises	338	338		
Avances et acomptes versés sur commandes	17 242		17 242	7 238
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	494 087	81 980	412 107	438 893
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 720 242		1 720 242	1 130 661
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 529 119		8 529 119	8 166 110
Charges constatés d'avance	94 313		94 313	49 672
Total II	11 053 818	280 795	10 773 023	9 792 575
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)	10 092		10 092	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	14 421 932	2 741 585	11 680 346	10 572 112



Bilan actif

	31/12/2023	31/12/2022
Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres	59 455	59 455
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité	3 397 342	2 746 283
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	315 325	651 058
Situation nette (sous-total)	3 772 121	3 456 797
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	3 772 121	3 456 797
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	400 092	202 500
Provisions pour charges		
Total III	400 092	202 500
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	478 760	637 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	877 583	702 012
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	513 268	451 563
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	151 506	218 980
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	5 486 099	4 902 056
Total IV	7 507 217	6 911 611
Ecarts de conversion passif (V)	916	1 204
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	11 680 346	10 572 112

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	57 060	15 379
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	1 081 209	1 167 707
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services	78 977	103 158
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 021 791	1 556 642
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	1 390 392	1 338 648
<i>Dont Dons manuels</i>	1 303 543	1 288 648
<i>Dont Mécénats</i>		50 000
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>	86 849	
Contributions financières	7 533 782	7 164 113
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	37 571	73 424
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	370 874	370 177
Total I	12 571 656	11 789 246
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks	-22 086	7 771
Autres achats et charges externes	6 208 639	6 214 253
Aides financières	1 080 058	1 084 928
Impôts, taxes et versements assimilés	307 133	233 097
Salaires et traitements	2 876 628	2 324 922
Charges sociales	1 256 190	965 439
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	210 402	194 501
Dotations aux provisions	189 000	15 000
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	109 746	64 158
Total II	12 215 709	11 104 071
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	355 947	685 176
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 738	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	8 957	24 469
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	10 694	24 469
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 092	
Intérêts et charges assimilées	7 594	9 221
Différences négatives de change	26 655	43 324
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	44 341	52 544



Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-33 647	-28 075

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	322 300	657 100
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		12
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V		12
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 386	44
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	1 386	44
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-1 386	-32
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 590	6 010
Total des produits (I+III+V)	12 582 351	11 813 727
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	12 267 026	11 162 669
EXCEDENT OU DEFICIT	315 325	651 058
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	327	327
Prestations en nature	1 176 800	734 522
Bénévolat		
Total	1 177 127	734 849
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	327	327
Prestations en nature	1 176 800	734 522
Personnel bénévole		
Total	1 177 127	734 849



Annexe





Règles et méthodes comptables

Présentation de l'association Reporters sans frontières

Fondée en 1985, Reporters sans frontières (RSF) s'efforce de porter la vision d'un monde dans lequel tous les peuples peuvent accéder à des informations fiables leur permettant de bien comprendre les défis mondiaux actuels et de se forger leur propre opinion.

RSF promeut la liberté, le pluralisme et l'indépendance du journalisme, notamment en venant à la défense de ceux qui incarnent ces idéaux. Bénéficiant d'un statut consultatif auprès des Nations Unies, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), et de la cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, RSF est reconnue dans le monde entier comme l'ONG de référence pour la défense et la promotion de la liberté de l'information.

Sa présence mondiale à travers son vaste réseau international (secrétariat international basé à Paris, quatorze sections et bureaux régionaux ainsi que correspondants dans plus de 130 pays) permet à RSF de mobiliser son soutien, de relever des défis et exercent une influence tant sur le terrain que dans les ministères et les circonscriptions où les normes et les lois sur les médias et Internet sont rédigées.

Sa stratégie d'intervention s'articule autour des priorités suivantes :

- Assurer l'avenir du journalisme d'enquête et de reportage
- Garantir un journalisme digne de confiance en protégeant son indépendance
- Lutter contre les atteintes technologiques à la liberté et au pluralisme du journalisme
- Contrer les offensives globales visant à réduire l'espace du journalisme

L'organisation est indépendante de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Son financement repose de façon équilibrée sur la générosité du public, les mécénats privés, la vente des albums "100 photos pour la liberté de la presse" d'une part et les subventions publiques d'autre part. Elle agit en toute transparence pour apporter des garanties à celles et ceux qui nous soutiennent.

Reporters sans frontières est membre de l'association Reporters sans frontières international, qui assure la coordination entre les différentes sections nationales de l'ONG.

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Il n'y a pas de faits essentiels d'importance significative intervenus au cours de l'exercice.

Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n°2022-04 constitue un changement de méthode comptable et introduit de nouvelles dispositions dans le règlement ANC n° 2018-06 suite aux obligations comptables prévues aux articles 21,22,73 et 75 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 et aux décrets d'application y afférents. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Événements significatifs postérieurs à la clôture

Le 25 janvier 2024, Reporters sans frontières, pour accompagner la croissance de ses effectifs et de ses activités, a acquis des locaux supplémentaires à proximité de son siège social. Cette acquisition d'un montant de 2 370 000 euros a été financée par la souscription d'un emprunt à hauteur de 1 500 000 euros sur une durée de 20 ans et à un taux d'intérêt fixe de 3,60%.



Règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 11 680 346 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 315 325 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ainsi que du règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ses règlements modificatifs.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des impacts résultant de la première application du règlement ANC n°2022-04 décrits ci-dessus,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les informations requises en matière d'appel à la générosité du public comprennent un Compte de Résultat par origine et par destination, la présentation des principes et méthodes d'élaboration du CER, le CER et un tableau de variation des fonds propres spécifiques (articles 432-1 et suivants du règlement comptable ANC 2018-06).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Stock d'albums :

Reporters sans frontières bénéficie depuis 2006 d'un outil de suivi des stocks d'albums invendus conservés, dans les entrepôts Presstalis.

Au cours de 2019, afin de limiter les coûts de stockage, une réduction significative a été effectuée. Le nombre d'exemplaire des albums parus sur l'exercice est défini en fonction du résultat des ventes de ce dernier et de son potentiel commercial. L'année précédente il y avait déjà eu une réduction du stock à 10 000 exemplaires par album à la place de 30 000.

Les stocks d'albums sont valorisés au prix de revient supporté par Reporters sans frontières, à partir duquel est pratiqué une dépréciation de 100%, dans la mesure où le taux d'écoulement commercial de ces quantités est négligeable.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Règles et méthodes comptables

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Contributions financières et subventions

À noter que le terme « subvention » est utilisé lorsqu'il s'agit de versements, d'aides et de financement de nature publique (versés par l'Etat, des collectivités publiques, des établissements publics ou des fonds versés par l'Union Européenne). Lorsque l'association reçoit des versements provenant d'organismes privés (organismes affiliés, fédérations ou unions), il s'agit de contributions financières.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 518	2 315		67 832
Immobilisations incorporelles	65 518	2 315		67 832
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	2 192 500			2 192 500
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	470 873	2 356		473 228
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	293 599	82 928		376 526
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	11 140	187 930		199 070
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 968 111	273 213		3 241 324
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	45 105	3 760		48 865
Immobilisations financières	45 105	3 760		48 865
ACTIF IMMOBILISE	3 078 734	279 288		3 358 021



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Acquisitions	2 315	273 213	3 760	279 288
Augmentations de l'exercice	2 315	273 213	3 760	279 288
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 195	3 608		37 803
Immobilisations incorporelles	34 195	3 608		37 803
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 671 672	109 625		1 781 297
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	351 600	14 908		366 508
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	241 730	33 452		275 182
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 265 002	157 985		2 422 987
ACTIF IMMOBILISE	2 299 197	161 593		2 460 790

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 357 507 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	42 015		42 015
Autres	6 850		6 850
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	494 087	494 087	
Autres	1 720 242	1 720 242	
Charges constatées d'avance	94 313	94 313	
Total	2 357 507	2 308 642	48 865
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	33 655
Etat - produits a recevoir	845
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	274 582
Total	309 083

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	176 729	48 809	26 723	198 815
Créances et Valeurs mobilières	81 980			81 980
Total	258 709	48 809	26 723	280 795
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		48 809	26 723	
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres**Tableau de variation des fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise	59 455								59 455
Réserves	2 746 283	651 058	226 128						3 397 341
Excédent ou déficit de l'exercice	651 058	- 651 058	226 128	315 325	315 325				315 325
Situation nette	3 456 796			315 325					3 772 121
Fonds propres consommables									
Subventions d'investissement									
Provisions réglementées									
Total	3 456 796								3 772 121

Notes sur le bilan

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	1 500		1 500		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change		10 092			10 092
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	201 000	189 000			390 000
Total	202 500	199 092	1 500		400 092
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		189 000	1 500		
Financières		10 092			
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 507 217 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	478 760	160 494	318 266	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	877 583	877 583		
Dettes fiscales et sociales	513 268	513 268		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	151 506	151 506		
Produits constatés d'avance	5 486 099	5 486 099		
Total	7 507 217	7 188 950	318 266	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	158 115			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS	284 171
INT.COURUS S/EMPRUNTS	359
DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	169 278
Personnel - Autres chg a payer	32 179
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	93 103
ORG. SOCIAUX - CHARGES A PAYER	11 140
Audiens - Reg cotis Cadre 2021-2023	509
ETAT - CHARGES A PAYER	67
TAXE APPRENTISSAGE (CEGID PAIE)	2 252
FORMATION (CEGID PAIE)	154
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	20 740
Total	613 952

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	94 313		
Total	94 313		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	5 486 099		
Total	5 486 099		

Les produits constatés d'avance concernent les contributions financières, les subventions et le chiffre d'affaires des ventes d'album.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources**Chiffre d'affaires net**

Secteur d'activité	31/12/2023
Ventes d'album	1 066 398
Licence et vente des objets promotionnels	151
Refacturation des frais de fonctionnement à RSF International	50 000
Transport refacturé	17 804
Autres produits activités annexes	25 833
TOTAL	1 160 186

La rubrique « ventes prestations de service » comprennent principalement la refacturation des frais de fonctionnement à RSF International, les frais de transport refacturés et les autres produits annexes subventions (subventions gérées par les bureaux).

Concours publics et subventions d'exploitation

Les subventions comptabilisées au fur et à mesure de leur utilisation.

Dans le cas où, l'intégralité des versements reçus sur l'exercice n'a pas été utilisée, la différence est comptabilisée en PCA.

	31/12/2023
AFD	1 702 937
MAE JTI	313 695
Ville de Paris	5 159
TOTAL	2 021 791

Contributions financières reçues

Les contributions financières sont comptabilisées au fur et à mesure de leur utilisation.

Dans le cas où l'intégralité des versements reçus sur l'exercice n'a pas été utilisée, la différence est comptabilisée en PCA.

31/12/2023	
Commissions Européenne	1 760 915
MFA Pays Bas	1 096 135
SIDA	957 942
Front Line	796 513
NHRF TAPIEI	411 880
OAK Foundation	499 992
NED	333 532
MOF DANIDA TAIWAN	332 283
The Ford Foundation	284 008
OSF Core Support	157 808
Mc Arthur	163 058
WellSpring	161 917
Autres < 150 K€	577 799
TOTAL	7 533 782

Autres Produits

31/12/2023	
Redev pour conces brev lic	3 404
Redev pour conces brev lic	1 075
Royalties sans TVA - Hors CEE	171 815
Redevance JTI certification export	3 038
Redevance JTI certification 20%	168
Gains de change - exploitation	14 565
Produits divers gestion courante	1 186
Produits Pub album 20%	131 860
Produit pub album CEE	7 500
Autres divers	36 262
TOTAL	370 874

Les royalties sans TVA – Hors CEE concernent les redevances du bureau de Washington.

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 16 093 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

	Eléments Exploitation	Eléments financiers
Aide à l'embauche	5 333	
Transfert de charges d'exploitation	4 015	
Total	9 348	

**Notes sur le compte de résultat****Charges et Produits exceptionnels****Résultat exceptionnel**

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 379	
Charges sur exercice antérieur	7	
TOTAL	1 386	

TVA et impôts sur les bénéfices

Le secteur "publications" est assujéti à la TVA à 100% pour toute son activité commerciale, il est complètement exonéré sur son activité "recherche" et applique un prorata de TVA de 89% pour tout ce qui concerne le fonctionnement de la structure. Ce prorata est ré-évalué chaque année en fonction du chiffre d'affaires.

L'association est soumise aux impôts commerciaux sur l'activité publication depuis l'ouverture de l'exercice 2004.

Autres informations

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger :

L'article 4 du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021 pris en application des articles 21, 22, 73 et 75 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République précise les mentions à faire figurer dans l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger.

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est établi selon le modèle de tableau synthétique présenté ci-dessous.

Le détail de ce tableau est disponible au siège de l'Association.

**ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR
L'EXERCICE 2023. (VERSION SYNTHETIQUE)**

Etat du contributeur	Montant des avantages et des ressources
AFRIQUE DU SUD	45,00 €
ALLEMAGNE	13 717,00 €
ARGENTINE	100,00 €
AUSTRALIE	9 127,00 €
AUTRICHE	3 168,00 €
BELGIQUE	2 576 364,61 €
BRÉSIL	320,00 €
BULGARIE	150,00 €
CANADA	350 249,55 €
CHYPRE	50,00 €
DANEMARK	355 751,86 €
ÉMIRATS ARABES UNIS	300,00 €
ESPAGNE	419 781,80 €
ESTONIE	265,00 €
ÉTATS-UNIS	1 427 113,90 €
FINLANDE	550,00 €
GRÈCE	833,00 €
HONG KONG	1 255,00 €
HONGRIE	160,00 €
IRLANDE	2 289,00 €
ISLANDE	190,00 €
ISRAEL	83,00 €
ITALIE	3 580,00 €
JAPON	666,00 €
KAZAKHSTAN	270,00 €
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	300,00 €
KYRGYSTAN	120,00 €
LETTONIE	130,00 €
LIBAN	90,00 €
LITUANIE	205,00 €
LUXEMBOURG	9 965,00 €
MALAISIE	130,00 €
MEXIQUE	279,00 €
MONACO	750,00 €
MONTÉNÉGR0	325,00 €
NOUVELLE-ZÉLANDE	1 544,00 €
NORVÈGE	7 841,53 €
PAKISTAN	40,00 €
PAYS-BAS	2 493 971,10 €
POLOGNE	880,90 €
PORTUGAL	600,00 €
RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE	220,00 €
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	85,00 €
ROUMANIE	240,00 €
ROYAUME-UNI	4 312,14 €
SÉNÉGAL	90,00 €
SERBIE	500,00 €
SINGAPOUR	510,00 €
SLOVAQUIE	220,00 €
SOUDAN	70,00 €
SUÈDE	181 102,72 €
SUISSE	509 950,05 €
TÂIWAN	22,00 €
THAÏLANDE	205,00 €
TURQUIE	244,79 €
VENEZUELA	55,00 €
Total des ressources provenant de l'étranger	8 381 377,95 €

Effectif

Effectif moyen du personnel : 59 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	9	23	32	
Employés	8	19	27	
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	17	42	59	

Engagements retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

La moyenne d'âge des salariés présents dans les effectifs de Reporters sans frontières au 31 décembre 2023 est de 36 ans et leur ancienneté est de 3 années. Compte tenu de ces éléments, la valorisation des indemnités de départ à la retraite apparaît non significative et n'a pas fait l'objet d'une estimation à la clôture des comptes.



Hors bilan

Hypothécaire

Les engagements hors bilan sont composés de la garantie hypothécaire des locaux de la rue Vivienne pour un montant de 2 350 K€ conformément à l'acte de vente.

Contributions financières

SIDA : SWEDISH INTERNATIONAL DEVELOPMENT COOPERATION AGENCY

Un contrat a été signé en 2021 pour 48 mois (2021 - 2024). Le montant contractuel maximum de la contribution du bailleur s'élève à 44 000 K SEK (équivalent à 4 297 K€ au taux de conversion à la date de signature du contrat), 33.000 K SEK ont été encaissés à fin 2023.

Au titre de 2023, ce contrat contribue à hauteur de 958 K€ aux ressources de l'association.

MFA : Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas

Un contrat a été signé le 28 novembre 2022 pour 5 ans (2023 - 2027). Le montant contractuel maximum de la contribution du bailleur s'élève à 10 000 K€, 3.596 K€ ont été encaissés à fin 2023.

Au titre de 2023, ce contrat contribue à hauteur de 1.096 K€ aux ressources de l'association, la différence étant comptabilisée en produits constatés d'avance.

Cautions bancaires

Le Crédit Coopératif se porte caution à hauteur de 54 K€ pour le compte de RSF.

Cette caution vise à couvrir les retours d'albums du prestataire Interforum.



Appel public à la générosité

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 447 453	1 447 453	1 354 027	1 354 027
1.1 Cotisations sans contrepartie	57 060	57 060	15 379	15 379
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 303 543	1 303 543	1 288 648	1 288 648
- Legs, donations et assurances-vie	86 849	86 849	-	-
- Mécénat	-	-	50 000	50 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	9 084 885		8 840 415	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	7 533 782		7 164 113	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 551 103		1 676 301	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 021 791		1 556 642	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	28 223		62 645	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-		-	
TOTAL	12 582 351	1 447 453	11 813 727	1 354 027
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	9 689 046	866 232	9 054 846	862 548
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme en France	4 040 150	449 972	3 491 522	405 508
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	37 816	17 358	15 332	15 332
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme à l'étranger	2 804 343	319 692	2 920 296	318 569
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 806 737	79 210	2 627 697	123 140
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 352 711	213 271	1 188 964	217 482
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	213 271	213 271	190 922	167 268
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	1 139 440		998 042	50 214
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	971 777	52 625	854 976	47 868
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	247 901		57 873	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	5 590		6 010	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-		-	
TOTAL	12 267 026	1 132 128	11 162 669	1 127 899
EXCEDENT OU DEFICIT	315 325	315 325	651 058	226 128

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	- 1 176 800	- 1 176 800	- 734 522	- 734 522
Bénévolat	-	-	-	-
Prestations en nature	- 1 176 800	- 1 176 800	- 734 522	- 734 522
Dons en nature	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-	-	-
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	- 327	- 327	- 327	- 327
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	- 327	- 327	- 327	- 327
TOTAL	- 1 177 127	- 1 177 127	- 734 849	- 734 849
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 079 698	1 079 698	625 610	625 610
Réalisées en France	1 079 698	1 079 698	625 610	625 610
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDOS	86 820	86 820	96 350	96 350
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	10 609	10 609	12 890	12 890
TOTAL	1 177 127	1 177 127	734 849	734 849

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – MISSIONS SOCIALES	866 232	862 548
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	449 972	405 508
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	17 358	15 332
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	319 692	318 569
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	79 210	123 140
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	213 271	217 482
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	213 271	167 268
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	50 214
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	52 625	47 868
TOTAL DES EMPLOIS	1 132 128	1 127 899
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	315 325	
TOTAL	1 447 453	1 127 899

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 447 453	1 354 027
1.1 Cotisations sans contrepartie	57 060	15 379
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	1 303 543	1 288 648
- Legs, donations et assurances-vie	86 849	0
- Mécénats	-	50 000
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	0
TOTAL DES RESSOURCES	1 447 453	1 354 027
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	0
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	0
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	1 447 453	1 354 027

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	686 010	459 882
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	315 325	226 128
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 001 335	686 010

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début d'exercice est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions des immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 079 698	625 610
Réalisées en France	1 079 698	625 610
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	86 820	96 350
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	10 609	12 890
TOTAL	1 177 127	734 849

	EXERCICE N	EXERCICE N
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	- 1 177 127	-734 849
Bénévolat	-	0
Prestations en nature	- 1 176 800	-734 522
Dons en nature	- 327	-327
TOTAL	- 1 177 127	-734 849

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	-	

Informations relatives aux comptes de résultat par origine et destination

En 2020, l'application du nouveau règlement comptable (règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08) impliquait qu'un nouveau modèle de compte annuel d'emploi des ressources soit établi par les associations faisant appel à la générosité du public. Dans ce cadre, Reporters sans frontières (RSF) présentait au titre de l'exercice 2020 un compte d'emploi des ressources dont les données n'étaient pas totalement comparables à l'exercice précédent. La préparation du compte d'emploi des ressources sur l'exercice clos 2021 a permis de prendre du recul vis-à-vis du nouveau modèle et ainsi de catégoriser de manière plus fine les charges sur les rubriques du compte d'emploi des ressources. Il en a résulté la catégorisation suivante :

- Ne sont considérés en versement à un organisme central ou à d'autres organismes, que
 - o les versements aux partenaires de consortium
 - o les versements aux bureaux RSF établis à l'étranger
 - o les versements au Forum I&D et à RSF International
 - o les versements aux partenaires de l'assistance et de la coordination internationale s'inscrivant dans le cadre de conventions signées (« grant agreements »)
 - o certains versements dans le cadre de prix octroyés par RSF
 - o et les frais de virement ou perte de change associés à ces versements.
- Sont considérés en coûts de fonctionnement (rubrique 3)
 - o Les frais de dépôt de marque et d'enregistrement
 - o L'appui à la refonte statutaire de RSF
 - o Le développement et la maintenance de certains logiciels tels que l'ERP.

Les ressources (hors résultat de l'exercice et reprise de provisions)

Elles s'élèvent à 12 554 K€ en 2023 (vs 11 751 K€ en 2022).

La répartition des sources de financement (hors résultat de l'exercice et reprise de provisions) de Reporters sans frontières en 2023 est la suivante :

- Les contributions financières sans contrepartie représentent 60% et sont constituées de la part des subventions reconnues sur l'exercice en provenance des fondations privées ou des institutions publiques étrangères,
- Les subventions et autres concours publics représentent 16% des ressources et sont constituées de la part des subventions reconnues sur l'exercice en provenance des autorités administratives françaises ie principalement reçues de l'Agence Française de Développement (AFD),
- Les produits liés à la générosité du public représentent 12% et sont constitués des produits issus des cotisations des adhérents, des dons manuels, des produits issus du mécénat et des legs, donations et assurance vie,

- Les autres produits non liés à la générosité du public représentent 12% et sont principalement constitués, à 80%, de la vente de publications (3 albums de photographie publiés chaque année). Les 20% restants sont constitués de royalties en provenance de RSF USA (166K€), de la facturation de prestation de services (dont 50 K€ à RSF International), de gains de changes et d'autres produits.

Les emplois

Ils s'élèvent à 12 019 K€ en 2023 (hors dotation aux provisions et résultat de l'exercice) (vs 11 105 K€ en 2022).

Les missions sociales réalisées représentent 81% du total des emplois de Reporters sans frontières en 2023, soit 9 689 K€.

Les missions sociales de Reporters sans frontières sont de deux natures :

La première est une mission d'information, de plaidoyer, de sensibilisation qui se nourrit de l'activité des pôles recherche & publications, plaidoyer, communication et des correspondants & représentants de l'organisation (plus de 150 dans le monde entier) afin de dénoncer les atteintes à la liberté de l'information et de porter des recommandations auprès des autorités compétentes. La sensibilisation est quant à elle réalisée par le biais de plusieurs supports tels que les communiqués de presse traduits en plusieurs langues, les rapports d'enquête, le classement mondial de la liberté de la presse et les actions de communication qui ont plus particulièrement concernées en 2023 des campagnes sur l'état de la liberté de l'information dans certains pays en particulier l'Ukraine. A ceci s'ajoutent les activités liées aux deux initiatives structurelles que sont la Journalism Trust Initiative (JTI) et le Forum pour l'information et la démocratie (Forum I&D).

Cette mission d'information, de plaidoyer, de sensibilisation est également relayée avec force à l'étranger et en particulier par les bureaux situés à Washington, Bruxelles, Tunis, Rio de Janeiro, Londres, Taipei et Dakar. Les coûts liés au financement de ces entités basées à l'étranger sont ainsi répercutés dans la catégorie des missions sociales réalisées à l'étranger.

Dans le cadre de la présentation du CER, il convient de noter que par convention, les salaires des collaborateurs travaillant depuis Paris sont reportés sur la ligne Mission sociale réalisée en France alors même que leur travail concerne l'étranger.

La seconde est une mission d'assistance et de soutien aux journalistes, blogueurs, médias et organisations partenaires menée par les départements de l'assistance et de la coordination internationale.

En 2023, des bourses d'assistance qui ont permis l'exfiltration de journalistes menacés, la prise en charge de frais médicaux, juridiques ou de première nécessité ont été octroyées. 2023 a également été une année exceptionnelle en termes de soutien individuel. A ces bourses individuelles, s'ajoutent les activités de soutien aux médias dont le volume a été stable par rapport à 2022 (année qui avait été exceptionnelle pour répondre au besoin de soutien des médias ukrainiens).

Cette mission s'adresse principalement à des journalistes, blogueurs, médias et organisations partenaires situées à l'étranger et est donc considérée par convention comme intégralement réalisée à l'étranger.

Les frais d'appel à la générosité du public représentant 2% du total des emplois de l'exercice et sont principalement constitués :

- du coût lié aux appels aux dons principalement réalisés par le biais des campagnes papiers, de l'envoi de mailings électroniques et via le site internet,
- du coût de l'impression et de l'envoi de Libre Court, publication trimestrielle destinée aux adhérents et aux donateurs,
- de la masse salariale dédiée à ces activités (pour 50%).

Ils sont distincts des frais de recherche des autres ressources qui représentent 9% du total des emplois de l'exercice et comprennent à la fois :

- les coûts relatifs à la fabrication, à la promotion et à la distribution (frais postaux principalement, RSF bénéficiant d'un accord préférentiel avec ses deux partenaires historiques assurant la distribution que sont France Messagerie – ex Presstalis – et Interforum) des albums de photographies,
- les coûts liés à la recherche de fonds privés et de subventions publiques (coûts salariaux principalement),

Enfin, les frais de fonctionnement représentent 8% des emplois de l'exercice.

Note concernant les contributions volontaires

Reporters sans frontières a notamment bénéficié en 2023 d'espaces publicitaires gracieux dans les médias pour faire valoir son action à hauteur de 1 080 K€ contre 625 K€ en 2022. Cette augmentation s'explique principalement par le succès de la campagne institutionnelle de fin d'année largement diffusée à titre gracieux par les médias en 2023.